

Cergy-Pontoise, le 24 mai 2023

Référence : AO5 23-0125/SB XXXXXX
Affaire suivie par : Simon BIENAIME
Téléphone : 06 60 27 09 79
Courriel : sbienaime@epfif.fr

ENVOI SOUS PLI RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION N° XXXXXXXX

Objet : Notification de l'arrêté préfectoral n°2023-17223 prescrivant, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et sur le territoire de commune de Beauchamp, l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes, enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire du projet d'aménagement de l'îlot « Triangle » à Beauchamp.

Madame,

En vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation, de terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp, Monsieur le Préfet du Val d'Oise a prescrit l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes.

En application de l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, j'ai donc l'honneur de vous informer, qu' il sera procédé **du mardi 9 mai 2023 à 8h30 au lundi 5 juin 2023 à 19h inclus**, soit pendant 28 jours consécutifs, à des enquêtes publiques conjointes, l'une préalable à la reconnaissance de l'utilité publique du projet, l'autre à l'identification des propriétaires et titulaires de droits réels concernés par le projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

L'enquête parcellaire est destinée à vérifier l'identité des propriétaires, titulaires de droits réels (détenteurs d'usufruit, bénéficiaires de servitude, preneurs à bail) et autres intéressés (non titrés aux services de la publicité foncière) directement concernés par le projet.

Vous trouverez, annexé à ce courrier, reproduction intégrale de l'arrêté préfectoral n°2023-17223 détaillant l'ensemble des conditions d'organisation desdites enquêtes. Les principales vous étant rapportée ci-après.

Pendant le déroulement des enquêtes, vous pourrez consulter le dossier au siège de l'enquête, à la **mairie de Beauchamp – 1 place Camille Fouinat – 95250 BEAUCHAMP** aux jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie détaillés dans l'arrêté.

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Elle recevra le public en mairie de Beauchamp :

- Le samedi 13 mai 2023 de 09h à 12h dans la salle annexe de la mairie
- Le mercredi 24 mai 2023 de 14h à 17 dans la salle du conseil municipal
- Le lundi 5 juin 2023 de 16h à 19h dans la salle du conseil municipal.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, une permanence en visioconférence via l'outil JITS MEET est également prévue le jeudi 1^{er} juin de 17h30 à 19h30. Les inscriptions se feront directement sur l'interface du registre numérique de l'enquête.

Vous pourrez pendant le déroulement de l'enquête, consigner éventuellement vos observations sur les registres d'enquête prévu à cet effet et selon les modalités pleinement détaillées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral. Des registres sont disponibles au siège de l'enquête, et un registre numérique est mis à disposition sur le site internet de la collectivité. Vous pouvez également les faire parvenir par voie postale à l'attention de la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête ou par courriel à l'adresse suivante : ilotriangle@mail.registre-numerique.fr.

La commissaire enquêtrice examinera les observations consignées ou annexées au registre et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter.

Il s'avère que le périmètre concerné par l'enquête est susceptible de vous concerner en tant que propriétaire apparent de la parcelle AI 539.

J'attire ainsi votre attention sur le fait, qu'en application de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique aux termes duquel « *les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie, sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité... ou, à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels* ».

Nous vous prions de bien vouloir trouver, joint à la présente, une fiche de renseignement dont je vous remercie de bien vouloir faire retour dans les meilleurs délais et **au plus tard avant la fin de l'enquête**, datée et signée, à l'autorité expropriante :

**Mairie de Beauchamp
1 place Camille Fouinat
95250 BEAUCHAMP**

J'attire votre attention sur l'intérêt de remplir cette fiche de renseignement avec exactitude et soin. De la précision des renseignements demandés dépend le bon versement des indemnités qui vous seront allouées. A défaut de satisfaire aux renseignements demandés dans cette fiche, vous ne serez plus à même de vous prévaloir d'inexactitudes non corrigées. En cas d'indivision, les renseignements concernant l'état civil et l'adresse de tous les ayants droits devront être mentionnés sur une feuille jointe au questionnaire.

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

Enfin, la présente notification est établie également en application des articles L.311-1 à L.311-3 et R311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, reproduits ci-dessous :

Article L311-1

Création ORDONNANCE n°2014-1345 du 6 novembre 2014 - art.

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Article L311-2

Création ORDONNANCE n°2014-1345 du 6 novembre 2014 - art.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Article L311-3

Création ORDONNANCE n°2014-1345 du 6 novembre 2014 - art.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.

Article R311-1

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 - art.

La notification prévue à l'article L. 311-1 est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R. 311-30. Elle précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel, il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Catrin EICHHOF



Directrice Adjointe de l'Agence du Val d'Oise

Pièces jointes :

- Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique simplifiée
- Extrait de l'état parcellaire
- Fiche de renseignement à compléter et retourner (article R. 131-7 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique)

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'article R. 131-7 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique vous fait obligation de fournir les indications relatives à votre identité telles qu'elles sont énumérées au 1er alinéa de l'article 5 ou au 1er alinéa de l'article 6 du décret 55-22 du 4 Janvier 1955 modifié.

OPERATION : Acquisition par voie amiable ou d'expropriation au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier Ile de France (EPFIF) des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de l'îlot « Triangle » à Beauchamp.

SITUATION : Commune de BEAUCHAMP

1. DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Commune de BEAUCHAMP

N° du Plan	REFERENCE CADASTRALE			Superficie en m2	
	Section N°	Lieudit	Nature	Totale	à acquérir
20	AI 539	12 av. Georges Clémenceau	Sol bâti	242 m ²	242 m ²

2. QUALITE DU PROPRIETAIRE

2.1. PERSONNE PHYSIQUE –ETAT CIVIL DU PROPRIETAIRE

- NOM (*pour les femmes mariées - propriétaires, nom de jeune fille*) :
- PRENOMS (*dans l'ordre de l'état civil*) :
- PROFESSION :
- DATE DE NAISSANCE :
- LIEU DE NAISSANCE :

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

Pour les personnes nées hors de France :

- Si naturalisée (préciser les références du décret) :
- Si permis de séjour (copie de la carte de séjour) :
- ADRESSE ACTUELLE :
- NUMERO DE TELEPHONE :
- ADRESSE MAIL :
- SITUATION MATRIMONIALE* :
 - Si mariage :
 - Date de mariage :
 - Lieu de mariage :
 - Régime matrimonial :
 - Date du contrat :
 - Nom et adresse du Notaire :
 - PACS :
 - Date du contrat :
 - Lieu du contrat :
 - Nom et adresse du Notaire rédacteur :

****Conformément à la loi du 13 Juillet 1965, si modification, préciser votre nouveau régime matrimonial. S'il y a plusieurs mariages, donner les mêmes renseignements pour chacun d'eux).***

- VEUF (VEUVE) ⁽¹⁾ de M

Décédé(e) le _____ *à* _____

- CELIBATAIRE ⁽¹⁾

- DIVORCE(E) de ⁽¹⁾ M

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

- date du jugement de divorce :
- rendu par le Tribunal de
- **Représenté par (si le propriétaire est mineur ou interdit) :**
 - **NOM :**
 - **ADRESSE :**
- **INDIVISION** (donner la liste des indivisaires : nom, prénom (nom d'épouse pour les femmes mariées), **domicile et n° de téléphone sur papier libre - impératif**)

2.2. PERSONNE PHYSIQUE –ETAT CIVIL DU CONJOINT OU DU PARTENAIRE DU PROPRIETAIRE

- **NOM** (*nom de jeune fille pour les femmes mariées*) :
- **PRENOMS** (*dans l'ordre de l'état civil*) :
- **PROFESSION :**
- **DATE DE NAISSANCE :**
- **LIEU DE NAISSANCE :**
- **ADRESSE** (*en cas de domicile séparé*) :
- **NUMERO DE TELEPHONE :**
- **ADRESSE MAIL :**

2.3. PERSONNE MORALE (Société, Association, Syndicat, etc ...) :

- **DENOMINATION :**
- **SIEGE :**
- **FORME JURIDIQUE :**
- **NUMERO D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE :**
- **NUMERO du SIREN ou du SIRET :**
- **DATE ET LIEU DE DECLARATION** (pour Association) :
- **DATE ET LIEU DE DEPOT DES STATUTS** (pour Syndicats) :

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E



ILE-DE-FRANCE

- REPRESENTÉ(E) ⁽¹⁾ par :
- NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :
- ADRESSE MAIL :

3) RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) LOCATAIRE(S) :

- NOM :
- PRENOMS :
- ADRESSE :
- NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :
- ADRESSE MAIL :
- LOCATION VERBALE ⁽¹⁾

BAIL ECRIT N° préciser les références⁽¹⁾ :

- *Nom du Notaire :*
- *Date du bail :*
- *Enregistré à :*
- *Enregistré le :*
- *Volume n°*
- *Folio n°*
- *Bordereau n°*

LOCATION VERBALE :

- *Date d'entrée en jouissance*
- *Montant du loyer :*

En cas d'autres baux : les rapporter sur papier libre.

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

4) TITRE DE PROPRIETE :

Vous êtes devenu(e) propriétaire par⁽¹⁾ :

Acquisition
Ordonnance
Autre :

Donation
Succession

- NOM et ADRESSE du NOTAIRE rédacteur de l'acte :
- DATE de l'acte :
 - o Publié au Bureau des Hypothèques de
 - o le
 - o volume n°

Le(s) soussigné(s) déclare(nt), conformément à l'article 17 du décret n°59-701 du 6 juin 1959 aux termes duquel les propriétaires expropriés sont tenus de fournir toutes indications relatives à leur identité.

1. Être / ne pas être ⁽¹⁾ propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné
2. Connaître / ne pas connaître ⁽¹⁾ le propriétaire dudit immeubles ⁽¹⁾
3. Certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-après

Fait à

Le

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'EPFIF 10/12 bd de l'Oise 95031 CERGY- PONTOISE CEDEX.

Etablissement Public Foncier Ile-de-France

Siège : 4/14, rue Ferrus 75014 Paris

Agence Opérationnelle du Val d'Oise : 10/12 boulevard de l'Oise – CS 20706 – 95031 Cergy-Pontoise cedex

Agence Opérationnelle des Yvelines : 2 esplanade Grand Siècle 78000 Versailles

Tél. - 01 40 78 90 90/ Fax - 01 40 78 91 20

contact@epfif.fr

Siren 495 120 008 - Naf751E

OPERATION : Renouvellement urbain de « Ilot Triangle »

OBJET : Affichage en mairie

COMMUNE : BEAUCHAMP

ENQUETE PARCELLAIRE du 9 mai au 5 juin 2023 inclus

Arrêté préfectoral n° 2023-17223 du 7 avril 2023

TABLEAU D’AFFICHAGE

NOTIFICATIONS AUX PROPRIETAIRES

DEVANT ETRE AFFICHEES EN MAIRIE

(Article R.131-6 du Code de l’expropriation pour cause d’utilité publique)

LISTE DES PROPRIETAIRES CONCERNES

ILOT TRIANGLE

parcelles - SECTION (S) <input type="text"/>	parcelles -NUMERO (S) <input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>	Adresse <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Ville / Pays <input type="text"/>	Motif de l'affichage <input type="text"/>
AI	539						Pli avisé et non réclamé